

AR Prefecture

006-210601233-20231005-12-DE  
Reçu le 10/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : jeudi 05 octobre 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 29 septembre 2023  
Date d'affichage : 29 septembre 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 10 OCT 2023  
Affichée en mairie le : 10 OCT 2023  
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES  
EMPLOIS

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	27	32	5	3

Pôle / Service : Direction RHDS  
Délibération N° : DCM20231005\_12

Rapporteur : Madame GALEA  
Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danièle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

**Excusés avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame FRANQUELIN à Monsieur ALLARI  
Madame NESONSON à Madame ESPANOL  
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BAUZIT  
Madame DEY à Monsieur GALLUCCIO  
Madame CORVEST à Madame BELOT

**Absents :**

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

**Mes chers collègues,**

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La dernière modification du tableau des emplois communal a été effectuée par délibération du Conseil Municipal du 14 juin dernier.

La mise à jour qui vous est proposée intègre plusieurs modifications:

- A compter du 1er août 2023, suppression du poste de «Chargé(e) de Missions Prévention Sanitaire et Sociale» suite à un départ en retraite.
- A compter du 1er septembre 2023, suppression du poste de «Conseillère Prévention» suite à la mobilité interne de l'agente occupant ces fonctions.
- Création d'un poste d'«Assistant(e) de Direction Ressources Humaines & Dialogue Social (RHDS)», à pourvoir au plus tôt. L'agent(e) sera chargé(e) de prévention des risques professionnels, missions assurées jusqu'à présent par la Conseillère de Prévention.  
Ainsi, ses principales missions seront d'assister la Directrice RHDS dans la gestion, le suivi et l'organisation de ses missions et assurer son secrétariat. La personne recrutée pourra être en charge de dossiers spécifiques qui lui sont confiés et effectuera des missions de prévention des risques professionnels.
- Identification de 2 postes de référents d'équipe parmi les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de la police municipale, pour faciliter la transmission de consignes et d'informations auprès des 2 équipes qui se relaient en brigade.
- Création du poste de «Chef(fe) de Service Adjoint(e) Conservatoire Municipal» pour une prise de poste prévue début 2024. Sous l'autorité du Directeur de Conservatoire, l'agent(e) qui occupera les fonctions de Directeur(trice) Adjoint(e) de Conservatoire assurera la coordination artistique et pédagogique des projets du Conservatoire de musique et d'art dramatique. Il/elle élaborera et pilotera les projets pédagogiques et artistiques, coordonnera les activités et encadrera l'équipe des enseignants artistiques ainsi que l'équipe administrative accueil régie du Conservatoire. Il/elle aura pour mission accessoire l'enseignement de sa(ses) discipline(s) artistique(s).
- En lien avec la perspective d'une démarche Qualité, les postes de Chargé(e) d'Accueil Hôtel de ville et de Chargé(e) d'Accueil Etat-Civil sont intégrés dans l'équipe «Accueils Mutualisés» directement rattachée à la Direction relation à l'usager et non plus au service Etat-Civil.
- Suite au départ en disponibilité de la Directrice Infirmière Puéricultrice du multi-accueil collectif et familial « Les Petits Gaby », il a été nécessaire de revoir la fonction de direction de cet établissement. Modification de l'E.A.J.E « Les Petits Gaby » dont la direction reste assurée par la Directrice en fonction et scission en deux crèches avec des fonctionnements bien distincts.  
La création de la crèche Les Petits Gaby « Accueil collectif » a nécessité la création d'un poste de « Responsable » encadrant les Auxiliaires de puériculture, les Agents aidants à l'encadrement des enfants et l'Adjointe technique.  
La création de la crèche Les Petits Gaby « Accueil familial » reste sous la responsabilité de la Directrice de l'E.A.J.E « Les Petits Gaby » encadrant les Assistantes Maternelles.
- Création d'un poste de « Coordinateur(trice) Soutien à la Parentalité» directement rattaché à la Directrice Générale Déléguée à la Qualité de Vie dans la Cité. Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information et à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.
- Un travail d'analyse et de diagnostic a été mené sur l'activité technique événementielle, mission conjointe au Secteur gestion des espaces extérieurs et proximité (SGEEP) et à la Direction des affaires culturelles, événementiel et archives. Suite à cette réflexion collective, réalisée en concertation avec les équipes théâtre et festivités/installations techniques, il a été décidé de modifier le poste de « Régisseur(euse) Évènementiel et Festivités » avec une quotité de temps de travail de 20 % en « Coordinateur(trice) Technique » avec une

OBJET : **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

quotité de temps de travail de 80 %. Enfin, la quotité de temps de travail du poste de « Régisseur(euse) évènementiel » à été modifiée à raison de 20 %.

De plus, ce tableau présente quelques modifications de mise à jour « courantes » portant sur le nombre de poste tels que :

- le transfert d'un poste du Service Espaces-Verts vers le Secteur Gestion des Espaces Extérieurs et Proximité à compter du 1er août 2023,

- la création d'un poste supplémentaire d'Agent d'entretien cimetière à compter du 1er novembre 2023 pour répondre aux besoins de l'extension du cimetière Saint Marc.

Ce projet a été examiné en Comité Social Technique le 25 septembre dernier et en Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale le 26 septembre 2023.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**ABROGER** la délibération municipale du 14 juin 2023 portant modification du tableau des emplois ;

**ADOPTER** le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

**DIRE** que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2023 au Chapitre 012 et aux suivants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**ABROGE** la délibération municipale du 14 juin 2023 portant modification du tableau des emplois ;

**ADOpte** le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

**DIT** que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2023 au Chapitre 012 et aux suivants.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME  
**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**  
**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**  
**Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

